
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie-Anne SAUVAIGO
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 14

**Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » :
Demandes de subvention FEADER et Région Centre-Val de Loire
avril 2024-mars 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 introduisant la possibilité de transfert de compétences aux collectivités dans le cadre de la démarche Natura 2000, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et vu le code de l'environnement dans ses articles L.414-2 et R.414-8-1 qui encadre ce transfert de compétence ;

Vu la délibération n° CPR N° 23.07.12.11 du 7 juillet 2023 de la Commission permanente de la Région Centre Val de Loire portant sur les cadres d'intervention du dispositif FEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération n°2022/03/B du 05 février 2022 portant sur la candidature du PNR LAT à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 ;

Vu le décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et notamment son article 28 portant sur la substitution des régions à l'Etat dans l'ensemble des droits et obligations de ce dernier pour l'accomplissement des missions relatives aux sites Natura 2000 ;

Considérant la décision du comité de pilotage Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » du 03 mars 2022 de désigner le PNR LAT comme structure animatrice pour trois années ;

Considérant les dépenses et le plan de financement prévisionnels suivants dédiés à l'animation du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 :

Dépenses prévisionnelles en fonctionnement		Montants estimatifs TTC
Frais de personnel PNR Coordination et suivi administratif	Chargé de mission Patrimoine naturel (80 j)	24 019,30 €
	Secrétaire (2 j)	
	Adjointe affaires administratives et financières (2j)	
	Responsable du service Administration et finances (4j)	
Concours « pratiques agroécologiques, prairies et parcours »	Prestation	2 800,00 €
Base éligible		26 819,30 €
Frais de structure – 15%		4 022,90 €
TOTAL		30 842,20 €

Recettes prévisionnelles en fonctionnement	%	Montants estimatifs TTC
FEADER	69,56 %	21 455,44 €
Région Centre Val de Loire	17,40 %	5 363,86 €
Autofinancement PNR LAT	13,04 %	4 022,90 €
TOTAL	100 %	30 842,19 €

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet et la poursuite de l'animation par le PNRLAT du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 ;
- ✓ approuvent le budget et plan de financement prévisionnels associés ;
- ✓ autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEADER, pour la période considérée auprès de la Région Centre-Val de Loire selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le **10 JUN 2024**



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20240604-2024-25-B-DE
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Restauration collective : convention 2024 avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du Parc du 18 février 2020 relative à la rétribution des services du PNR LAT ;

Vu la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGalim » ;

Vu la loi du 24 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » ;

Considérant que l'action consistant à accompagner les établissements de restauration collective à la échelle de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire (CC CVL) vise à concourir aux objectifs du Plan climat Air-Energie Territorial (PCAET) porté par la CC CVL ;

Considérant que l'action consistant à accompagner les établissements de restauration collective à l'échelle de la CC CVL s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 de la Charte du Parc actuelle, selon les objectifs opérationnels « Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations » et « Promouvoir une agriculture préservant les ressources » et qu'elle répond aux objectifs de l'orientation 7 de la charte 2024-2039 « Accélérer la transition alimentaire et agricole » ;

Considérant qu'au titre de ses propres compétences et politiques et de son appartenance au PNR LAT, la CC CVL met en place des actions qui contribuent à des objectifs partagés définis dans la charte du PNR LAT en vigueur ;

Considérant que le PNR LAT, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la CC CVL ;

Considérant l'animation par le Parc, entre 2017 et 2021, d'un réseau de restaurants collectifs sur le territoire de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire ;

Considérant que la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire a sollicité le Parc pour poursuivre cette animation territoriale ;

Considérant que ce projet peut servir d'exemple et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « restauration collective », annexé.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « restauration collective », annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Candidature à l'appel à projet A VOS ID pour le projet « Faire Transition en Chinonais » co-porté avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et le CPIE Touraine Val de Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la décision de la Région Centre-Val de Loire lors de la session du 10 novembre 2022 relative à l'engagement de la Région en faveur de la solidarité et de la proximité avec les territoires et les habitants notamment dans le cadre du dispositif A VOS ID ;

Considérant que le projet « Faire transition en Chinonais » répond aux objectifs du projet de charte 2024-2039 et en particulier ceux de la mesure 3 « Accompagner le changement des modes de vie », l'orientation 2 « Promouvoir une gouvernance territoriale partagée », la mesure 27 « Renforcer les capacités d'adaptation » et la mesure 28 « Accélérer la transition vers la sobriété » ;

Considérant que le projet « Faire transition en Chinonais » vise à concourir aux objectifs du PCAET porté par la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) ;

Considérant que le projet « Faire transition en Chinonais » répond aux objectifs du projet associatif du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire (CPIE TVL) ;

Considérant dès lors l'intérêt et l'opportunité pour le PNR LAT, la CC CVL et le CPIE TVL de porter conjointement un projet dédié aux transitions écologiques et sociétales ;

Considérant que ce projet peut servir d'exemple et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale ;

Considérant le budget et le plan de financement prévisionnels suivants :

Dépenses prévisionnelles en fonctionnement	Montants estimatifs TTC
Frais de personnel CC CVL	10 034,00 €
Frais de personnel PNR LAT	8 218,00 €
Frais de personnel CPIE TVL	11 338,00 €
Prestations	25 422,00 €
Frais de bouche (non éligibles)	6 080,00 €
TOTAL	61 092,00 €

Recettes prévisionnelles en fonctionnement	%	Montants estimatifs TTC
LEADER – Pays du Chinonais – versé à la CC CVL	17,50 %	10 637,00 €
A Vos ID - Région Centre-Val de Loire	45 %	27 506,00 € €
Versée à la CCVL		5 017,00 €
Versée au CPIE TVL		5 669,00 €
Versée au PNR LAT		4 109,00 €
Prestations		12 711,00 €
Autofinancements	37,50 %	22 949,00 €
CC CVL		13 172,00 €
CPIE TVL		5 669,00 €
PNR LAT		4 109,00 €
TOTAL	100 %	61 092,00 €

Les membres du Bureau à la majorité (une abstention) :

- ✓ approuvent le projet « Faire transition en Chinonais » porté en partenariat avec la CC CVL et le CPIE TVL ;
- ✓ autorisent la Présidente à candidater à l'appel à projet A VIC ID de la Région Centre-Val de Loire.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Faire transition en Chinonais : convention technique et financière de coopération public-public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du Parc du 18 février 2020 relative à la rétribution des services du Parc.

Considérant que le projet « Faire transition en Chinonais » vise à concourir aux objectifs du PCAET porté par la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire (CC CVL) ;

Considérant l'intention de la CC CVL de solliciter le PNR LAT pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet ;

Considérant que le projet « Faire transition en Chinonais » répond aux objectifs du projet de charte 2024-2039 et en particulier ceux de la mesure 3 « Accompagner le changement des modes de vie », l'orientation 2 « Promouvoir une gouvernance territoriale partagée », la mesure 27 « Renforcer les capacités d'adaptation » et la mesure 28 « Accélérer la transition vers la sobriété » ;

Considérant dès lors que le PNR LAT, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la CC CVL ;

Considérant que ce projet peut servir d'exemple et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « faire transition en Chinonais », annexé ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « faire transition en Chinonais », annexé ;

- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Avenant à la convention de partenariat, de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux comme de matériel entre le Parc, la SPL de Saumur Val de Loire Tourisme et la Commune de Montsoreau - 2024-2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2024-05/B du 6 février 2024 portant sur la convention de partenariat 2024/2026 de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux comme de matériel entre la Commune de Montsoreau, la Société Publique Locale Saumur Val de Loire (SPL) et le PNR LAT ;

Vu la convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel 2024-2026, annexée à la délibération susmentionnée, conclue le 19 février 2024 ;

Considérant le projet d'avenant annexé à la présente délibération dont l'objet est de modifier les conditions de mutualisation et d'accueil du public décrites dans l'article 4 et 4-2 de la convention susmentionnée ;

Considérant qu'il est proposé que l'avenant soit conclu à compter de sa signature et soit appliqué jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que toutes les autres clauses de la convention restent inchangées ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ décident la conclusion de l'avenant courant jusqu'au 31 décembre 2024 à la convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel avec Société Publique Locale Saumur Val de Loire et la Commune de Montsoreau pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, dont le projet est ci-après annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Convention entre le PNR LAT et EDF-CNPE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Considérant le programme d'actions relatif à la protection des sternes et autres oiseaux nicheurs des grèves de Loire et d'information du public ;

Considérant le projet de création d'un observatoire de l'avifaune à l'échelle de la Loire porté par la Fédération des Conservatoires des espaces naturels dont le PNR LAT est partenaire ;

Considérant que pour 2024, le projet de partenariat PNR/EDF-CNPE prévoit un soutien à hauteur de 10 000 €, dont :

- 5 000 € dédiés à l'activité générale du Parc,
- 5 000 € pour le financement du programme d'actions de préservation

Les membres du Bureau à la majorité (2 contre et une abstention) :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat entre EDF-CNPE de Chinon et le PNR LAT qui prendra effet à la date de signature pour l'année 2024, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention précitée.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

**Financement de l'animation de la RNR du Marais de Taligny :
ajustement du plan de financement
(sollicitation du FEDER en lieu et place du FEADER)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 introduisant la possibilité de transfert de compétences aux collectivités dans le cadre de la démarche Natura 2000, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et vu le code de l'environnement dans ses articles L.414-2 et R.414-8-1 qui encadre ce transfert de compétence ;

Vu le Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 adopté par la Commission européenne le 20 octobre 2022 ;

Vu le décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et notamment son article 28 portant sur la substitution des régions à l'Etat dans l'ensemble des droits et obligations de ce dernier pour l'accomplissement des missions relatives aux sites Natura 2000 ;

Vu la délibération n° 23.07.12.11 de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire du 7 juillet 2023 portant sur le plan d'intervention FEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 21/09/2012 approuvant l'inscription du marais de Taligny au Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur 86 ha,

Vu la délibération n° 14.02.28.18 de la Commission Permanente du Conseil régional Centre-Val de Loire en date du 14/02/2014 approuvant le classement en Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Taligny,

Vu la délibération n°22.03.28.58 de la Commission Permanente de la Région Centre Val de Loire en date du 18 mars 2022 approuvant le plan de gestion 2022-2023,

Vu la délibération n° 2021-39/B du Bureau du Syndicat mixte de gestion du PNR LAT en date du 7 décembre 2021 approuvant le plan de gestion et la signature de la convention de co-gestion,

Vu la convention de co-gestion entre la Région Centre-Val de Loire, le Syndicat mixte de gestion du PNR LAT et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) en date du 18/03/2022, désigne le PNR comme référent sur les suivis scientifiques,

Vu la délibération n°2023-07/B du Bureau du 7 février 2023 portant sur la demande de financements pour la réalisation des suivis naturalistes et l'animation de la RNR et de l'ENS « Marais de Taligny » – année 2023 et 2024 ;

Vu la délibération n°2024- 04 B du Bureau du PNR LAT du 06 février 2024 portant sur l'approbation du plan de financement pour l'animation 2023-2024 et son plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Montants estimatifs TTC par année		Montants globaux estimatifs TTC	
	2023	2024		
FEADER	2023	14 947,10 €	46,38 %	33 194,36 €
	2024	18 247,26 €		
Région Centre Val de Loire	2023	16 248,48 €	46,84 %	33 520,48 €
	2024	17 274,00 €		
PNR LAT	2023	1 299,38 €	6,78 %	4 856,51 €
	2024	3 557,13 €		
TOTAL				71 571, 35 €

Considérant la volonté du Conseil régional Centre-Val de Loire de présenter à sa prochaine Commission permanente une diminution de la participation financière du FEADER pour la gestion des Réserves naturelles régionales, de 50 % à 30 % des recettes éligibles ;

Considérant la proposition de la Région Centre-Val de Loire, à titre exceptionnel, de solliciter en lieu et place du FEADER, sur la période considérée, le FEDER au titre de sa mesure 25 dédiée à la biodiversité ordinaire ;

Considérant le tableau estimatif des recettes ajusté pour 2023-2024 ;

Financeurs	Montants estimatifs TTC par année		Montants globaux estimatifs TTC	
	2023	2024		
FEDER	2023	14 947,10 €	46,38 %	33 194,36 €
	2024	18 247,26 €		
Région Centre Val de Loire	2023	16 248,48 €	46,84 %	33 520,48 €
	2024	17 274,00 €		
PNR LAT	2023	1 299,38 €	6,78 %	4 856,51 €
	2024	3 557,13 €		
TOTAL				71 571, 35 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le financement de l'animation 2023-2024 de la RNR du Marais de Taligny sollicitant des fonds FEDER en lieu et place du FEADER ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie-Anne SAUVAIGO
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 14

Fonds vert - demande de subvention : contribution à la SNAP 2025-2027

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n°2023-28-CS du Comité Syndical du PNR LAT du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 notamment une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Considérant le nouvel appel à projet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, relatif au le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert ;

Considérant l'aide « Protéger et restaurer les espaces naturels » du Fonds vert, ses objectifs et conditions d'éligibilité ;

Considérant le projet de programme triennal qui sera annexé à la charte et les travaux préparatoires, en liaison étroite avec les commissions et élus référents ;

Considérant le projet 2025-2027 « contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées » qui décline les objectifs, sites et moyens à mobiliser ;

Considérant les dépenses et recettes prévisionnelles suivantes fixant la demande de subvention au titre de l'aide « Protéger et restaurer les espaces naturels » à 734 869 € TTC pour la période considérée.

Actions 2025-2027	ETP en jours	Coût ETP <i>frais 15 % compris</i>	Coût Prestation <i>frais 15 % compris</i>	Coût total TTC	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
RNR de Joreau	231,5	66 040 €	46 000 €	112 040 €	89 632 €	22 408 €
RNR de Taligny	202	59 070 €	129 950 €	189 007 €	151 205 €	37 801 €
Sites du douessin	304	80 325 €		80 325 €	64 260 €	16 065 €
Boisements, landes de Souzay- Champigny	304	80 325 €		80 325 €	64 260 €	16 065 €
Tourbière des loges	328	88 185 €		88 185 €	70 548 €	17 637 €
Inventaires des sites du Maine et Loire			92 000 €	92 000 €	73 600 €	18 400 €
Lac de Mousseaux	329	91 281 €	34 500 €	125 781 €	100 625 €	25 156 €
Prairies du Paluau et Saint-Gilles	60	15 898 €	11 500 €	27 398 €	21 918 €	5 480 €
Bois et landes de Saint-Martin	60	15 898 €	28 980 €	44 878 €	35 902 €	8 976 €
Mise en œuvre de la stratégie foncière	165	61 397 €	17 250 €	78 647 €	62 918 €	15 730 €
TOTAL				918 586 €	734 869 €	183 718 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet 2025-2027 « contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées » et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent la Présidente à déposer une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 734 869 € au nom du Syndicat mixte, au titre de l'aide « Protéger et restaurer les espaces naturels » du Fonds vert.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie-Anne SAUVAIGO
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoit BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 14

Fonds vert - demande de subvention : restaurer les continuités écologiques fin-2024/2027

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n°2023-28-CS du Comité Syndical du PNR LAT du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 notamment une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Considérant le nouvel appel à projet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, relatif au le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » ;

Considérant l'aide « Réduire la pression sur la biodiversité » du Fonds vert, ses objectifs et conditions d'éligibilité ;

Considérant le projet de programme triennal qui sera annexé à la charte et les travaux préparatoires, en liaison étroite avec les commissions et élus référents ;

Considérant le projet sur la période courant de fin 2024 à fin 2027 « restaurer la biodiversité et les continuités écologiques » qui décline les objectifs, sites et moyens à mobiliser ;

Considérant les dépenses et recettes prévisionnelles suivantes fixant la demande de subvention au titre de l'aide « réduire la pression sur la biodiversité » à 605 962 € TTC pour la période considérée.

PROJET	ETP en jours	Coût total	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
Accompagner la restauration de continuités écologiques	625	147 715 €	118 172 €	29 543 €
Animer des réseaux de gestionnaires de zones humides	870	271 105 €	216 884 €	54 221 €
Renforcer la trame arborée	600	140 163 €	112 130 €	28 033 €
Concilier activités de pleine nature et préservation de la biodiversité	105	33 470 €	26 776 €	6 694 €
TOTAL	2 200 jours	592 453 €	473 962 €	118 491 €
Frais de fonctionnement 12 000 €/ ETP, soit pour 11 ETP			605 962 €	

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet « restaurer la biodiversité et les continuités écologiques » fin-2024 à fin 2027 et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent la Présidente à déposer une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 605 962 € au nom du Syndicat mixte, au titre de l'aide « réduire la pression sur la biodiversité » du Fonds vert.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménittré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie-Anne SAUVAIGO
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 14

Fonds vert - demande de subvention : Renaturation des villes et villages

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n°2023-28-CS du Comité Syndical du PNR LAT du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 notamment une part des subventions instruites par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la DDT 49, octroyées au PNR LAT au titre des axes « renaturer les villes et villages » et « ingénierie » du Fonds vert ;

Considérant le nouvel appel à projet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, relatif au le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » ;

Considérant l'aide « renaturation des villes et villages » du Fonds vert, ses objectifs et conditions d'éligibilité ;

Considérant le projet de programme triennal qui sera annexé à la charte et les travaux préparatoires, en liaison étroite avec les commissions et élus référents ;

Considérant le projet 2025-2027 « renaturer les villes et villages » qui décline les objectifs, sites et moyens à mobiliser ;

Considérant les dépenses et recettes prévisionnelles suivantes fixant la demande de subvention au titre de l'aide « renaturation des villes et villages » à 605 962 € TTC pour la période considérée.

PROJET	Coût total	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
Études : élaboration de « plans guide » et compléments d'études (trame brune...)	225 000 €	180 000	45 000 €
Matériel	12 345 €	9 876 €	2 469 €
TOTAL	237 345 €	189 876 €	47 469 €

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
8.8. Environnement

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet « renaturer les villes et villages » 2025-2027 et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent la Présidente à déposer une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 189 876 € au nom du Syndicat mixte, au titre de l'aide « renaturer les villes et villages» du Fonds vert.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 10 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 04 juin 2024

Le 04 juin 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie-Anne SAUVAIGO
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Benoît BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 14

Fonds vert - demande de subvention : Ingénierie pour renaturer les villes et villages

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n°2023-28-CS du Comité Syndical du PNR LAT du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 notamment une part des subventions instruites par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la DDT 49, octroyées au PNR LAT au titre des axes « renaturer les villes et villages » et « ingénierie » du Fonds vert ;

Considérant le nouvel appel à projet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, relatif au le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » ;

Considérant l'aide « ingénierie » du Fonds vert, ses objectifs et conditions d'éligibilité ;

Considérant le projet de programme triennal qui sera annexé à la charte et les travaux préparatoires, en liaison étroite avec les commissions et élus référents ;

Considérant le projet 2025-2027 « renaturer les villes et villages » qui décline les objectifs, sites et moyens à mobiliser ;

Considérant les dépenses et recettes prévisionnelles suivantes fixant la demande de subvention au titre de l'aide « ingénierie » à 190 067 € TTC pour la période considérée.

PROJET	Coût total	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
Ingénierie Chargés de mission « renaturation » : valorisation ETP de 3 chargés de mission : paysage, climat et urbanisme	237 584 €	190 067	47 517 €
TOTAL	237 584 €	190 067 €	47 517 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet « renaturer les villes et villages » 2025-2027 et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent la Présidente à déposer une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 190 067 € au nom du Syndicat mixte, au titre de l'aide « ingénierie » du Fonds vert.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 10 JUIN 2024